

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 135T/2025

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION RUE DES CERISES

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise LMTP TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex, chargée d'effectuer des travaux de renouvellement conduite AEP pour le compte du SIVAP, Rue des Cerises, à Bellegarde-En-Forez, à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il convient de réglementer temporairement la circulation des véhicules, à l'intérieur de l'agglomération et estimant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et éviter toute gêne à la circulation,

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite rue des Cerises, du numéro 487 à l'intersection avec la Route de Saint-Galmier à compter du 12 Janvier 2026 pour 60 jours.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise LMTP.

La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise LMTP.

Article 3 : La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise LMTP, à la Gendarmerie de Montrond-les-Bains, au SDIS de Montrond-Les-Bains. Il sera affiché en mairie.

Fait en Mairie le 04 Décembre 2025

Le Maire,
Jacques LAFFONT,



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le : 09/12/2025